

Date de dépôt : 8 avril 2013

Pétition

concernant l'installation d'une antenne « Orange » au 16, chemin du Foron à Thônex

Mesdames et
Messieurs les députés,

- Le Tribunal fédéral a, par arrêté 1 C_449/2011 du 19 mars 2012, donné raison à la commune d'Urtenen-Shönbühl du canton de Berne qui avait fait recours contre une autorisation de construire cantonale. C'est aux communes d'accorder les autorisations de construire pour la pose d'antennes. Les communes sont plus proches de leurs habitants. La commune de Thônex a préavisé négativement pour cette installation. L'Etat n'a pas tenu compte de cet avis !
- A la suite de deux demandes au Département de l'urbanisme, et au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement d'organiser une séance publique d'information pour la population du secteur du Foron pour expliquer, au cas où le tribunal rejeterait notre recours, que nous aimerions connaître les mesures de contrôle qui seraient appliquées. L'Orange SA était d'accord de participer à une séance d'information mais le département de Mme Michèle Künzler n'a pas souhaité y participer pour des raisons juridiques administratives.
- Les communes du canton de Genève devraient avoir la possibilité de donner elles-mêmes les autorisations pour l'installation des antennes. Pour le moins, elles devraient être chargées d'établir des plans de zone pour leur commune, ceci en concertation avec la population concernée. Les conseils et directives que promulgue l'OMS sont en permanence modifiés par les recherches des scientifiques...

Les soussignés demandent au Grand Conseil du canton de Genève :

- Que le Conseil d'Etat applique les recommandations du Tribunal fédéral et fasse en sorte que la loi sur les communes soit adaptée à sa décision ;
- Que les départements concernés par l'installation des antennes du 16 chemin du Foron organisent une séance publique d'information ;
- Considérant que les travaux d'installation des voies de chemin de fer du CEVA vont commencer très prochainement et qu'une autorisation de construire vient d'être accordée pour la construction d'un immeuble commercial qui va doubler l'actuel immeuble du 16, chemin du Foron. Ces travaux vont avoir, par les vibrations des deux chantiers, des effets sur le bon fonctionnement des antennes. La mise en service de ces antennes, si le tribunal annule le recours, devrait être mise en service à la fin de ces deux chantiers.

N.B. 2 signatures

Mme Sylvia Leuenberger

20a chemin du Foron

M. Roman Juon

29b chemin du Foron

Thônex